

RIEN N'EST RÉGLÉ D'AVANCE

Une loi présentée
par les sociaux-démocrates,
soutenue par les députés
UMP, et plébiscitée par
Gattaz, doit nous alerter !

Le 26 janvier 2015 verra le premier examen par l'Assemblée nationale du projet de loi scélérate du Ministre Macron.

Ne nous trompons pas, cette loi a été élaborée pour répondre aux demandes de Bruxelles, sur le so-disant « déficit » de la France.

Cette loi qui ratisse large avec ses 106 articles et plus de 500 pages, qui viserait à « assurer la confiance, simplifier les règles qui entravent l'activité économique », est une loi « fourre-tout », qui traite entre autres : des transports en autocar, des taxis, des autoroutes, des zones de commerces, des professions réglementées, de l'épargne salariale, des grands stades, du travail du dimanche, ou de la prud'homie...

L'employeur pourrait convenir de conventions dérogeant à toutes les normes conventionnelles et aux accords existants du contrat de travail, avec entre autres :

→ La banalisation du travail du dimanche et de nuit, avec la fin des compensations salariales ;

→ La remise en cause des Conseils des Prud'hommes, et renvoi devant un juge professionnel ;

→ La facilitation des licenciements collectifs, avec l'assouplissement de l'ANI ;

→ L'affaiblissement de l'Inspection du travail, avec la transformation en amendes administratives de la plupart des sanctions.

Mais ceci n'est qu'une façade pour dissimuler le pire. Le projet « Macron » a pour but de s'affranchir de tout droit du travail, et vise à réduire les salariés à un état de dépendance et de soumission au diktat patronal !

Après le CICE, la Sécurisation de l'Emploi, les réformes territoriales, le « pacte de responsabilité », les seuils sociaux, la remise en cause des instances représentatives du personnel, etc., le patronat rêvait depuis des années d'une loi qui lui permette de torpiller le Code du travail, aujourd'hui, le gouvernement ne fait que répondre à ces exigences.

DEVANT UN TEL COMPORTEMENT ANTISOCIAL, L'ENGAGEMENT DE CHAQUE SALARIÉ EST DÉTERMINANT POUR LA LIBERTÉ DES TRAVAILLEURS.

La Fédération Nationale des Industries Chimiques appelle l'ensemble des syndicats à entrer dans les différentes actions en cours ou à venir, pour que la voix des travailleurs soit portée, aussi bien dans la rue que dans nos entreprises !